Lettre d'endossement du paquet sectoriel éducation par les Partenaires Techniques et Financiers

Le 22 mai 2018, le Gouvernement du Burundi s'est doté d'un Plan Transitoire de l'Education (PTE) qui vise, sur la période 2018-2020, à concentrer les efforts sur l'enseignement fondamental et à préserver les autres niveaux scolaires. En effet, la situation socio-politique, qui persiste depuis la crise d'avril 2015 et qui a notamment entrainé la mise en place de mesures appropriées de l'Union Européenne doublée d'un manque de données à jour, rendait difficile l'actualisation du diagnostic sectoriel et des cadres de planification (mise à jour du PSDEF et élaboration du second plan triennal 2016-2018). Le PTE se donne pour objectif principal de renforcer les acquis de la réforme de l'enseignement fondamental, entamée en 2013. A ce titre, il reprend certaines priorités identifiées dans le PSDEF et ouvre la voie à la préparation du prochain Plan stratégique du secteur.

Le PTE et ses documents connexes, ont été développés dans une approche participative, inclusive et itérative impliquant les différents départements ministériels (éducation, enseignement supérieur, finances, fonction publique, etc.), la société civile (syndicats d'enseignants, associations de parents d'élèves, représentants des élèves, confessions religieuses, etc.), le secteur privé, notamment des représentants d'écoles privées et les Partenaires techniques et financiers (PTF).

Les PTF, qui ont joué un rôle d'accompagnement technique et financier tout au long du processus de développement du paquet sectoriel, ont constaté un consensus des acteurs du secteur autour des grands axes politiques du PTE, la volonté politique de consolider les acquis en termes d'accès, de qualité et d'équité, d'assurer l'achèvement de l'enseignement fondamental à la grande majorité des élèves en veillant à une bonne articulation entre les sous-secteurs du fondamental et du post-fondamental, d'améliorer la rétention des enfants, particulièrement des plus vulnérables au travers du renforcement de la résilience du système et des populations.
Les principales politiques suivantes ont été retenues :

- L'accès au fondamental, avec un accent particulier sur le désengorgement des classes des 3 premiers cycles et l'amélioration de l'accès et des conditions d'enseignement au 4ème cycle dans la perspective de sa généralisation. Un état des lieux de la réforme de l'enseignement fondamental, débuté en 2013, est prévu. Il aura un focus particulier sur les aspects pédagogiques, organisationnels et qualitatifs en vue d'adapter (i) les programmes éducatifs des cycles 2 et 3 aux objectifs poursuivis, (ii) les dispositifs de formation initiale et continue des enseignants (avec la définition précise du profil requis des enseignants du cycle 4 en conséquence) et (iii) les dispositifs d'accompagnement et de supervision pédagogiques et administratifs.

- L'amélioration de la qualité de l'éducation au fondamental, au travers de la réduction drastique des redoublements, le renforcement de l'apprentissage précoce de la lecture, la maîtrise par les enseignants des langues d'enseignement, l'accompagnement de l'évolution des pratiques d'enseignement et le renforcement de l'encadrement de proximité.

- La promotion de l'équité qui se traduira par l'augmentation du temps scolaire et, à défaut d'une réduction de la double vacation des salles de classe, au moins le maintien de la tendance actuelle, soit l'orientation des programmes de construction scolaire vers le ciblage prioritaire des zones les moins loties (telles qu'identifiées par la carte scolaire), le redéploiement, recrutement et affectation des enseignants vers les cycles et les zones qui en ont le plus besoin, la réduction des disparités de genre et la promotion de l'inclusion.

- L'amélioration de la résilience du secteur en vue d'une meilleure anticipation et réponse aux urgences (notamment à travers des constructions adaptées), une bonne maitrise de la maintenance des infrastructures scolaires, une bonne gestion des interruptions de scolarité avec des stratégies adéquates de retour et maintien des enfants à l'école, une alimentation scolaire pour renforcer l'assiduité et, enfin, la gestion des risques sanitaires au travers des campagnes de sensibilisation contre les grossesses précoces et autres problèmes de santé reproductive qui freinent l'éducation des filles en particulier.

- Enfin, le renforcement des capacités nationales tant sur des thématiques spécifiques (matières enseignées, évaluation des apprentissages, encadrement de proximité, etc.) que sur le pilotage et la gestion du système, la production et l'utilisation de données fiables pour renforcer la programmation et le suivi basés sur l'évidence.

Les PTF ont procédé à l'évaluation du paquet sectoriel fondé, notamment, sur un rapport d'évaluation externe établi en mai 2018 conformément au guide d'évaluation du Partenariat Mondial pour l'Education (GPE). Ce rapport est annexé à la présente lettre d'endossement.

L'examen des documents du paquet sectoriel du Burundi a conduit les partenaires techniques et financiers à l'appréciation suivante :

1. Conformité du PTE avec le cadre indicatif du PME

Les équilibres fondamentaux de la politique sectorielle sont respectés à court terme et sont conformes au cadre indicatif du PME. Les arbitrages inter et intra sectoriels (mobilisation des ressources publiques en faveur de l'éducation, part de l'enseignement fondamental dans les dépenses courantes) garantissent la priorité stratégique accordée au fondamental :

- le prélèvement fiscal sera nettement amélioré et se situera à 15% en 2020 ;
- la part des dépenses courantes de l'éducation par rapport aux dépenses courantes de l'Etat hors dettes sera de 34% en 2020 ;
- la part des dépenses courantes des trois premiers cycles du fondamental passera de 46% à 49% à l'horizon de 2020 ;
- le taux d'accès se maintiendra au-dessus de 100% et se situera à 119% ;
- deux enfants sur trois achèveront les trois premiers cycles du fondamental en 2020 ;
- le ratio élèves/maître passera de 74 (2016) à 55 ;
- la proportion de groupes pédagogiques en double vacation sera maintenue à 54% d'ici 2020, tout en améliorant le désengorgement du premier cycle du fondamental ;
- la part des redoublements baissera pour atteindre 9% en 2020 ;

- la transition au post-fondamental sera à 51% ;
- le coût de construction reste relativement raisonnable, avec un paquet minimum de salle de classe (plus latrines séparées fille/garçon, point d'eau potable, système de récupération de l'eau de pluie), à 31 000 $US.

2. Soutenabilité du programme

La soutenabilité du programme est acquise à court terme. Les ressources propres de l'état couvriront presque la totalité des dépenses de fonctionnement du secteur pour la période 2018 à 2020. Il existe un léger gap de 3,5% qu'il faudra combler. Des tensions sont notées au niveau de la disponibilité en quantité et qualité des enseignants. A défaut de pouvoir augmenter le nombre prévu pour cause de contraintes budgétaires, l'accent sera mis sur le redéploiement/affectation des enseignants. Par ailleurs, le PTE est aligné sur les axes stratégiques du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté II (CSLP II). Il témoigne de la volonté du gouvernement burundais à mettre en œuvre les orientations stratégiques de la réforme contenues dans le PSDEF. Un Groupe Sectoriel Education (GSE), qui se réunit sur une base régulière, constitue un cadre d'échange formel entre les acteurs et les partenaires de l'éducation capable d'impulser la mise en œuvre du PTE. L'existence d'une longue et riche tradition de travail entre bailleurs, dans le cadre de l'ancien Fonds Commun pour l'Education (FCE), constitue un atout majeur pour la mise en œuvre et le suivi du Programme.

3. Clarté des arbitrages, la cohérence et la pertinence des orientations stratégiques du PTE

La principale force du PTE du Burundi réside dans sa cohérence et dans la clarté des intentions politiques et stratégiques qui y sont exprimées. Il repose sur le souci d'identifier les opportunités et de dégager les marges de manœuvre nécessaires à sa mise en œuvre. Le PTE est fondé sur des analyses de qualité. Le PTE anticipe sur les conséquences de l'achèvement du fondamental, à savoir la pression exercée par l'enseignement fondamental sur le post fondamental, et prévoit ainsi une bonne articulation entre les deux sous-secteurs. La capacité démontrée du système à faire réaliser les apprentissages de base aux enfants sera renforcée par l'augmentation du volume horaire et, à défaut de la diminution, au moins le maintien des classes à double flux à leur niveau actuel.

4. Points de vigilance et conditions de réussite

Le rapport d'évaluation a permis au gouvernement de peaufiner le PTE et le PATB en prenant en compte les observations qui pouvaient l'être à ce stade.
Au-delà de la mise en valeur des aspects positifs du PTE, les PTF prennent en compte les points de vigilance suivants qui feront l'objet d'un suivi attentif tout au long de la mise en œuvre du PTE ainsi que dans le cadre de la préparation du prochain Plan sectoriel de l'éducation et de la formation :

- Une attention particulière sera portée à l'opérationnalisation du PTE et sa déclinaison en plans d'actions annuels qui ont vocation à couvrir l'ensemble des financements apportés (budgétaires et extra-budgétaires) dans un souci de cohérence et d'harmonisation des interventions. Les PTF veilleront à accompagner les autorités nationales dans le processus de

planification annuelle (et de rapportage) et de définition des modalités opérationnelles pour une mise en œuvre optimale du PTE ;

- Une importance particulière sera apportée au suivi de la mise en œuvre du PTE et des différentes interventions prévues en appui à sa mise en œuvre, dans les instances de dialogue sectoriel pour assurer l'harmonisation et la cohérence des actions ainsi qu'au suivi et à l'analyse des indicateurs du cadre de résultats au sein des revues sectorielles conjointes. Il sera par conséquent important de fournir les données annuelles du secteur pour un suivi régulier des performances ;

- La problématique de l'équité et de réduction des disparités (notamment dans le cadre du programme de constructions scolaires) fera l'objet d'un suivi attentif. La priorisation du programme d'infrastructures scolaires sur les écoles et les niveaux d'enseignement les plus engorgés devra s'accompagner d'une stratégie claire et partagée pour l'affectation et le redéploiement des enseignants dans les zones jugées prioritaires ;

- En ce qui concerne la régulation des flux et l'orientation vers l'enseignement des métiers et la formation professionnelle et afin d'atteindre cette condition critique, pour un développement harmonieux des sous-secteurs, il sera important de veiller à un suivi des indicateurs qui pourraient signaler un défaut de maîtrise ou une dégradation éventuelle des conditions d'accueil ;

- La déconcentration du système éducatif est maintenue au rang des priorités du PTE car elle constitue une des conditions de réussite des réformes éducatives envisagées. Les fonctions importantes assumées au niveau local comme le suivi pédagogique rapproché, la gestion de la carte scolaire, la réduction des redoublements, la gestion locale des établissements scolaires devront être renforcées tout au long de la mise en œuvre du PTE et bénéficier des ressources nationales nécessaires. Le développement des capacités des échelons administratifs communaux et provinciaux feront partie des priorités des actions de développement institutionnel ;

- L'évolution des pratiques d'enseignement et d'évaluation des acquis scolaires sont considérées comme des dispositifs indispensables pour la réduction des redoublements, en complément des mesures administratives envisagées ;

- La question des langues et le nécessaire renforcement des capacités des enseignants dans la maîtrise du français constitue une condition de réussite de l'amélioration des apprentissages au fondamental ;

- La problématique de la formation initiale des enseignants du fondamental et ses enjeux, même s'ils ne sont pas retenus comme axe prioritaire dans le PTE, devront être analysés au cours des trois prochaines années en vue de la définition d'orientations stratégiques adaptées dans la prochaine politique sectorielle au regard des répercussions sur l'enseignement fondamental ;

- De même, la formation continue sera une priorité pour le Ministère qui s'est engagé à se doter d'une Politique nationale dans le domaine et à y arrimer le Plan opérationnel élaboré en 2013 mis à jour. La politique veillera à asseoir une bonne gestion des formations à travers l'opérationnalisation de la base de données développée à cet effet, l'articulation des activités de la cellule avec celles des réseaux scolaires, etc ;

- Un suivi spécifique sera réalisé concernant les aspects liés aux fragilités du système et au renforcement de la résilience ;

- L'état des lieux de la réforme constituera une étape déterminante pour la définition des programmes des cycles 2 et 3, le renforcement des dispositifs de formation initiale et continue des enseignants, la définition précise attendue du profil requis des enseignants du cycle 4 en conséquence et la mise en place de dispositifs d'accompagnement et de supervision pédagogiques et administratifs ;

- Enfin, les PTF accompagneront le gouvernement dans la définition du prochain Plan sectoriel et dans ses étapes préalables (diagnostic sectoriel, simulations et arbitrages de politiques éducatives).

Conclusion

Compte tenu de l'analyse que nous en faisons, nous, Partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation au Burundi approuvons le PTE et l'endossons pour soumission, par le Ministère de l'éducative la formation technique et professionnelle, au Partenariat Mondial pour l'Education.

Proposition de liste formelle des signataires de la lettre d'endossement du PTE/PATB :

Pour l'AFD

Bruno Deprince
Directeur Régional

Pour l'Ambassade de Belgique

Bernard QUINTIN
Ambassadeur

Pour l'Ambassade de France

Laurent DELAHOUSSE
Ambassadeur de France
au Burundi

Pour la Banque mondiale

Tanya SAVRIMOOTOO
P.o.

Pour Enabel

Enabel
Koen GOEKINT
Représentant Résident
au Burundi

PO

Pour le PAM

Serigne LOUM
Head of Programme
UN/World Food Programme/Burundi

Pour les parents d'élèves

Association des Parents d'Elèves et d'Etudiants
BP 1803 Av. Gasekebuye
Tél: 75 100 217
68 526 565

Pour les Syndicats des enseignants

Victor NDABANIWE
Président du Syndicat National des Travailleurs de l'Enseignement Fondamental << SYNATEF >> en sigle.

Pour l'UNESCO

LA REPRESENTATION
UNESCO
BUJUMBURA

Pour l'UNHCR

UNITED NATIONS
HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES
REPRESENTATION IN BURUNDI

Pour l'UNICEF

31/5/18

Pour le Représentant des ONG internationales

31/05/2018